

REGLEMENT PARTICULIER DE LA CONSULTATION

Référence de la consultation :
2026JALA-PLANCHER_AV-CMA

OBJET DE LA CONSULTATION

Fabrication sur plans, assemblage, livraison et montage sur le site de l'ONERA de Modane-Avrieux, d'un nouveau plancher aval de veine, pour équiper le chariot 3 de la soufflerie S1MA.

DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Mercredi 22/04/2026 avant 16h00

SOMMAIRE

<u>PREAMBULE</u>	<u>3</u>
<u>1 OBJET – DESCRIPTION DE LA PRESTATION ET STRUCTURE</u>	<u>5</u>
1.1 OBJET	5
1.2 FINANCEMENT	5
1.3 STRUCTURE	5
1.4 SURETE DU MARCHE	5
1.5 DELAI D’EXECUTION	5
<u>2 MODE DE PASSATION – DEROULEMENT DE LA PROCEDURE</u>	<u>6</u>
2.1 PROCEDURE	6
2.2 ALLOTISSEMENT	6
2.3 VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES	6
2.5 ECHANGES	7
2.6 MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION	7
2.7 GROUPEMENT D’ENTREPRISES	7
2.8 SOUS-TRAITANCE	8
2.9 MARCHÉ DE FOURNITURES COMPLEMENTAIRES	8
<u>3 PRESENTATION ET ANALYSE DES CANDIDATURES</u>	<u>9</u>
3.1 PRESENTATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE	9
3.2 APPRECIATION DE LA CANDIDATURE	10
<u>4 PRESENTATION ET ANALYSE DES OFFRES</u>	<u>11</u>
4.1 PRESENTATION DE L’OFFRE	11
4.2 ANALYSE ET APPRECIATION DES OFFRES – ATTRIBUTION	12
<u>5 CONDITIONS D’ENVOI ET DE REMISE DES DOSSIERS COMPLETS (CANDIDATURES ET OFFRES)</u>	<u>13</u>
5.1 REMISE DES DOSSIERS	13
5.2 COPIE DE SAUVEGARDE	13
<u>6 SIGNATURE ELECTRONIQUE DES DOCUMENTS</u>	<u>14</u>

PREAMBULE

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est constitué des pièces suivantes :

N°	Intitulé
PJ1	présent document, valant règlement particulier de la consultation , qui définit les modalités de la consultation, et ses 2 annexes : - la fiche de renseignements fournisseur (annexe 1), - les références du candidat (annexe n° 2), - attestation de visite (annexe n°3)
PJ2	projet de marché et ses 3 annexes : - attestation relative à la lutte contre le travail dissimulé ou illégal (annexe 1) - décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) (annexe 2) - clause contractuelle de protection du secret de la défense nationale (annexe 3) ; - le formulaire de demande de contrôle primaire (CPR - Annexe n° 4)
PJ3	Spécification technique de besoin (STB) référence SAAFIR-Plancher-Aval-STB-V1.0 édition du 05/01/2026 et ses 2 annexes : - Liste des plans (annexe 1) - Notice de montage plancher aval (annexe 2) + les 32 plans tels que listés ci-après *

*Les éléments à fabriquer selon la liasse de plans fournie sont les suivants :

- S1MA 8 M8492 0120 A : quantité 8 : bouchon diamètre 100
- S1MA 8 M8492 0121 A : quantité 4 : rondelle de fixation bouchon
- S1MA 8 M8492 0122 A : quantité 2 : rondelle de fixation bouchon avant
- S1MA 8 M8492 0123 A : quantité 4 : rondelle épaisse
- S1MA 8 M8492 0150 A : Ensemble plancher aval SAAFIR Ch3
- S1MA 8 M8492 0151 A : quantité 1 : armature plancher aval
- S1MA 8 M8492 0152 A : quantité 1 : tôle plancher aval
- S1MA 8 M8492 0153 A : quantité 2 : ancrage aval DSP et GSP sur poutre
- S1MA 8 M8492 0154 A : quantité 2 : poteau zone aval
- S1MA 8 M8492 0155 A : quantité 2 : cale haute sous armature
- S1MA 8 M8492 0156 A : quantité 4 : cale basse sur poutre
- S1MA 8 M8492 0157 A : quantité 2 : pion
- S1MA 8 M8492 0158 A : quantité 4 : taquet de positionnement
- S1MA 8 M8492 0159 A : quantité 1 : calage SAAFIR de la trappe
- S1MA 8 M8492 0161 A : quantité 16 : cale biaise
- S1MA 8 M8492 0162 A : quantité 1 : partie avant plancher aval
- S1MA 8 M8492 0163 A : quantité 2 : point de calage aval
- S1MA 8 M8492 0164 A : quantité 1 : traverse de maintien
- S1MA 8 M8492 0165 A : quantité 1 : cale pour traverse
- S1MA 8 M8492 0166 A : quantité 2 : pion de montage

- S1MA 8 M8492 0167 A : quantité 1 : tôle de positionnement
- S1MA 8 M8492 0168 A : quantité 2 : point de blocage
- S1MA 8 M8492 0171 A : quantité 1 ensemble (2x2 pièces) : trappe inférieure plancher SAAFIR
- S1MA 8 M8492 0172 A : quantité 4 : calage arrière sous trappe
- S1MA 8 M8492 0173 A : quantité 6 : calage milieu sous trappe
- S1MA 8 M8492 0174 A : quantité 2 : calage avant sous trappe
- S1MA 8 M8492 0175 A : quantité 10 : cale épaisseur 25 à usiner
- S1MA 8 M8492 0176 A : quantité 2 : cale avant épaisseur 25 à usiner
- S1MA 8 M8492 0177 A : quantité 1 : gabarit calepinage
- S1MA 8 M8492 0178 A : quantité 1 : gabarit tôle 8492-0151.
- S1MA 8 M8491 0523 C : trappe déjà existante à modifier selon plan
- S1MA 8 M8491 0534 A : quantité 1 : calage trappe pour ancien plancher

Ces documents sont la propriété de l'ONERA. Les informations ainsi communiquées ne peuvent être utilisées à d'autres fins que l'élaboration d'une réponse à la présente consultation.

Le DCE peut être téléchargé sur la plateforme des achats de l'État (la PLACE) à l'adresse <https://www.marches-publics.gouv.fr>, sur le profil acheteur de l'ONERA sous la référence 2026JALA-PLANCHER_AV-CMA.

Remarques concernant le téléchargement via PLACE :

1/ Il est recommandé au candidat de s'identifier lors du téléchargement du dossier sur la plateforme, faute de quoi il ne pourra pas être destinataire des éventuels messages relatifs à la procédure, transmis exclusivement par la PLACE (exemples : modifications du dossier de consultation, réponses aux questions...).

2/ Les courriels envoyés par la plateforme le sont depuis l'adresse électronique nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr. Il appartient au candidat de faire le nécessaire pour que les courriels envoyés depuis la PLACE ne soient pas filtrés.

1 OBJET – DESCRIPTION DE LA PRESTATION ET STRUCTURE

1.1 Objet

Le présent règlement particulier définit les modalités de mise en œuvre de la consultation préalable à la passation d'un marché, qui aura pour objet :

Fabrication sur plans, assemblage, livraison et montage sur le site de l'ONERA de Modane-Avrieux, d'un nouveau plancher aval de veine, pour équiper le chariot 3 de la soufflerie S1MA.

1.2 Financement

Le financement de cette prestation est prévu sur des fonds propres de l'ONERA et sur fonds émanant d'une convention DGAC.

1.3 Structure

Le marché concerné est un marché simple.

1.4 Sureté du marché

Le marché à conclure correspond à un contrat qualifié par l'ONERA de « contrat standard dans une ZRR » avec contrôle des accès (MZ).

1.5 Délai d'exécution

L'ONERA vise une fin d'exécution du contrat vers fin-décembre 2026 (avec notification envisagée vers mi-juin 2026).

2 MODE DE PASSATION – DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

2.1 Procédure

Conformément aux dispositions des articles L.2124-1 et R.2124-1 du Code de la Commande Publique¹ (CCP), au vu de la nature des prestations et du montant mis en jeu, la consultation est menée suivant une **procédure formalisée**.

La procédure mise en place par l'ONERA est une **procédure d'appel d'offres ouvert** (articles L.2124-2, R.2124-2.1° et R.2161-1 à 5 du CCP).

S'agissant d'un appel d'offres, il est rappelé **qu'aucune négociation n'est possible**. Les candidats doivent donc impérativement présenter immédiatement leur meilleure offre.

La procédure se déroule en une seule étape de remise conjointe des candidatures et des offres.

2.2 Allotissement

Le marché est constitué d'un lot unique. En effet, la nature même des prestations de fabrication du plancher aval de veine constitue un ensemble indissociable et qui doit être cohérent (interfaces).

2.3 Variantes et prestations supplémentaires éventuelles

Définitions	
Variante	offre alternative
Prestation supplémentaire éventuelle (PSE)	élément complémentaire à l'offre

a. Variantes

Les variantes « libres », à l'initiative du soumissionnaire sont autorisées pour répondre au besoin de l'ONERA. **Néanmoins, si un candidat souhaite répondre en proposant une alternative (dérogation) à ou plusieurs plans de l'ONERA, il doit demander l'accord préalable écrit de l'ONERA via PLACE pendant la consultation et avant remise de son offre (cf. article 2.4 ci-dessous).**

La réponse à l'offre de base reste obligatoire.

Les variantes doivent être bien identifiées dans le dossier du candidat. Pour chaque variante, une offre séparée doit être présentée.

b. Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

La consultation ne comporte aucune prestation supplémentaire éventuelle (PSE) imposée par l'ONERA.

¹ Code de la Commande publique disponible dans son intégralité à l'adresse suivante :
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000037701019&dateTexte=20190524>

2.4 Visite

Afin d'apprécier au mieux l'étendue des prestations à réaliser et leurs conditions d'exécution, le candidat **doit impérativement** effectuer la visite du centre ONERA de Modane avant de remettre son offre.

Les dates et modalités de visite sont fixées après prise de contact par **message** sur la plateforme PLACE avec les personnes en charge des visites, au plus tard quatre jours avant la date de visite prévue.

Ce message doit préciser la société ainsi que les noms, prénoms et nationalités des personnes qui seront présentes lors de la visite ; il est accompagné d'un scan des pièces d'identités associées, en cours de validité (*nota : le seul permis de conduire ne constituant pas une pièce suffisante*). L'accès au centre ONERA de Modane nécessite de présenter la pièce d'identité (utilisée pour le scan) en version originale. Le candidat est informé que les contrôles inhérents à l'autorisation de pénétrer sur les centres ONERA peuvent nécessiter une durée indéterminée notamment pour les personnes de nationalité autre que de l'Union Européenne.

A l'issue de la visite, le candidat doit impérativement faire compléter et signer sur place l'attestation de visite l'annexe 3 au présent document par les personnels ONERA en charge de la visite. Ce document doit impérativement être joint au dossier de candidature (cf. article 3 ci-après).

2.5 Echanges

Pendant toute la période de consultation, le candidat peut échanger et poser des questions à l'ONERA concernant le projet et la procédure. **L'ensemble des échanges se fait exclusivement via le portail de dématérialisation PLACE sur le profil acheteur de l'ONERA** et doit parvenir au plus tard sept (7) jours ouvrés avant la date limite de remise des candidatures et des offres. L'ONERA s'engage à apporter une réponse à toutes les questions posées. Il n'est transmise aucune réponse aux questions arrivées hors délai. Il n'est répondu à aucune question orale.

Toutes les questions et les réponses associées sont transmises à l'ensemble des candidats, sous réserve de leur portée générale et dans le respect de la confidentialité des informations transmises par le candidat demandeur.

2.6 Modifications de détail au dossier de consultation

L'ONERA se réserve le droit d'apporter, au plus tard cinq (5) jours ouvrés avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Le candidat doit alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par le candidat, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.7 Groupement d'entreprises

Conformément aux dispositions des articles R.2142-19 à 26 du CCP, un candidat peut choisir de répondre en groupement avec une ou plusieurs autres entreprises.

Si tel est le cas, la forme juridique que devra revêtir le groupement d'entreprises lors de l'attribution du marché est soit le groupement solidaire soit le groupement conjoint avec solidarité du mandataire, pour des raisons de responsabilité.

Un même candidat ne peut présenter plusieurs candidatures en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou de plusieurs groupements ou en qualité de membre de plusieurs groupements.

Dans l'ensemble du présent document, « le candidat » ou « le soumissionnaire » ou « la société » ou « l'opérateur économique » ou « l'entreprise » ou « l'entreprise soumissionnaire » ou « le futur titulaire » désigne indifféremment le candidat seul ou l'ensemble des membres du groupement, le cas échéant.

Le candidat s'engage à reporter l'ensemble des clauses et contraintes de la présente consultation et du futur marché à ses éventuels cotraitants.

Les précisions à apporter au projet de marché (PJ2) dans un cas de groupement seront communiquées ultérieurement par l'ONERA au candidat concerné, le cas échéant.

2.8 Sous-traitance

Le futur titulaire a la possibilité de sous-traiter l'exécution d'une ou de plusieurs parties des prestations demandées.

La sous-traitance peut être déclarée dès la remise de sa proposition par le candidat ou ultérieurement, lors de l'exécution des prestations. En tout état de cause, toute sous-traitance devra être déclarée et soumise à acceptation explicite préalable de l'ONERA avant tout début d'exécution des prestations sous-traitées.

Pour rappel, la sous-traitance totale est prohibée.

Le candidat s'engage à reporter l'ensemble des clauses et contraintes de la présente consultation et du futur marché à ses éventuels sous-traitants agréés par l'ONERA.

2.9 Marché de fournitures complémentaires

Conformément à l'article R.2122-4.1° du CCP, l'ONERA se réserve la possibilité de passer des marchés de fournitures complémentaires destinées soit au renouvellement partiel des fournitures soit à l'extension des fournitures qui seront acquises au titre du marché concerné par la présente consultation.

3 PRESENTATION ET ANALYSE DES CANDIDATURES

3.1 Présentation du dossier de candidature

a. Généralités

Si le candidat s'appuie sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'une ou plusieurs autres sociétés (cotraitant, sous-traitant), alors il produit les mêmes documents concernant celle(s)-ci que ceux qui sont exigés pour le candidat lui-même.

Les pièces demandées dans le dossier doivent être rédigées en langue française. Néanmoins, les documents émanant des autorités administratives du pays du candidat peuvent être fournis dans la langue officielle du pays mais le candidat doit alors fournir une traduction de ces documents (en français ou en anglais).

Quel que soit le choix du candidat pour présenter son dossier, son attention est attirée sur l'importance de la production de l'ensemble des documents demandés.

b. Documents administratifs : contenu et forme de la présentation

A l'appui de sa candidature, le candidat fournit les éléments suivants, conformément à l'article R.2143-3 du CCP :

N°	Document/ Information	Commentaires
C1	une lettre de candidature (valant notamment déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdictions de soumissionner)	modèle DC1 disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat (+ <i>notice explicative</i>)
C2	une déclaration de capacité	modèle DC2 disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat (+ <i>notice explicative</i>)
C3	fiche de renseignements fournisseur de l'ONERA (annexe 1 du présent document)	complétée et signée par une personne habilitée à engager le candidat
C4	numéro unique d'identification (n° SIREN délivré par l'INSEE) ² ou, à défaut, tout document justifiant de son immatriculation, délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine, datant de moins de trois mois	
C5	délégations de pouvoir en cas de signature par une personne autre que celle(s) identifiée(s) comme « Dirigeants » du candidat, ³	
C6	Références du candidat pour des prestations de même nature, réalisées au cours des 3 dernières années (annexe 2 du présent document)	complétée et signée par une personne habilitée à engager le candidat

² A partir de ce n°, l'ONERA accède aux informations nécessaires concernant le candidat (français) sur le site <https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr> (justificatif d'immatriculation, identification des Dirigeants etc.)

³ L'ONERA vérifie l'habilitation à engager le candidat des personnes physiques en se rendant sur la page Dirigeants de ce même site

C7	Description exhaustive des moyens techniques du candidat (parc machines, moyen du bureau des méthodes, de fabrication, de contrôle etc.)	
C8	Description exhaustive des moyens humains du candidat (qualifications et compétences professionnelles)	
C9	Présentation du Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) établi conformément à l'article L.229-25 du Code de l'environnement, pour les candidats qui y sont soumis (i.e. les personnes morales de droit privé employant plus de cinq cents (500) personnes)	
C10	Attestation de visite (annexe 3 du présent document)	Complétée et signée par l'ONERA et le candidat

Le candidat peut choisir de présenter sa candidature selon le mode « DUME », quelle que soit sa nationalité, mode de réponse directement accessible via la plateforme PLACE, au moment du dépôt de son dossier.

Le cas échéant, le candidat peut fournir tout autre document de preuve de ses capacités économiques, financières, techniques et professionnelles (dans le cas, par exemple, d'une entreprise récemment créée).

Par ailleurs, le candidat est dispensé de transmettre les documents de la candidature demandés s'ils sont contenus dans un espace de stockage numérique gratuit (il doit alors fournir les informations nécessaires à la consultation de cet espace de stockage).

c. Documents liés à la sureté (cf. article 1.4 ci-avant)

Sans objet

3.2 Appréciation de la candidature

La candidature est appréciée sur la base des renseignements et documents demandés ci-dessus, en tenant compte de la situation juridique de l'opérateur économique ainsi que de ses garanties et capacités techniques, selon les dispositions des articles R.2144-1 à 7 du CCP.

L'ONERA est libre d'effectuer l'analyse des dossiers de candidature à tout moment de la procédure et, au plus tard, avant l'attribution du marché.

Après analyse du contenu des pièces à fournir au titre du dossier de candidature, l'ONERA rejette les candidats qui n'ont pas les capacités suffisantes, ceux ne présentant pas la totalité des justificatifs demandés au titre du dossier de candidature ou étant dans un cas d'interdiction de soumissionner ou ceux ayant fourni des renseignements inexacts.

L'ONERA se réserve cependant la faculté de procéder à la régularisation de toute candidature incomplète ou de demander des compléments d'informations sur les pièces et justificatifs produits, dans un délai approprié (fixé dans la demande de complément).

4 PRESENTATION ET ANALYSE DES OFFRES

4.1 Présentation de l'offre

A l'appui de son offre, le soumissionnaire produit a minima les pièces listées ci-dessous :

N° pièce	Intitulé	Signature	Formats
O1	Le <u>projet de marché</u> (PJ2) et ses annexes 1 et 4 complétés	x	Word <u>et</u> pdf
O2	La <u>décomposition du prix global et forfaitaire</u> (DPGF) complétée (annexe 2 au projet de marché précité)	x	Excel <u>et</u> pdf
O3	un <u>mémoire technique rédigé spécifiquement pour répondre à la présente consultation</u>, qui décrit notamment : - la solution technique proposée et les caractéristiques techniques des matériels / équipements proposés, - les éléments permettant de justifier de cette solution, et du respect des contraintes et exigences minimales définies dans la STB (PJ3), - les moyens et la méthodologie mis en œuvre pour permettre à l'ONERA de juger la bonne compréhension du besoin et de la qualité de l'offre au-delà des exigences et contraintes minimales, - le système anticorrosion proposé pour application sur l'ensemble des éléments fabriqués en usine, - la (les) peinture(s) utilisée(s), - les moyens et la méthodologie mis en œuvre pour le respect des exigences liées à la gestion des déchets (méthode de tri, lieu(x) de stockage, modalités d'évacuation, moyens de contrôle etc.), et aux modes de transport utilisés - les profils type et compétences / qualifications de l'équipe dédiée aux soudages et plus globalement de celle dédiée aux prestations sur site ONERA, - le cas échéant, la liste des connaissances antérieures et connaissances antérieures standard que le soumissionnaire envisage d'utiliser pour l'exécution du marché ou d'intégrer dans les résultats du marché (cf. Article XVI du projet de marché (PJ2))	x	Excel <u>et</u> pdf
O4	Le <u>délai global d'exécution</u> des prestations et le <u>planning détaillé faisant apparaître les différentes phases du projet</u> (préparation, approvisionnement, fabrication, ...) notamment pour l'exécution des prestations sur site (en prenant en compte les délais de validation ONERA tels qu'indiqués à l'Article XIV du projet de marché PJ2)		
O5	Les <u>mesures environnementales</u> mises en œuvre pour l'exécution des prestations du marché (conformément aux dispositions attendues à l'Article IV.3 du projet de marché en PJ2)		

O6	RIB original de la société, contenant l'ensemble des informations nécessaires au règlement des prestations	x	
----	--	---	--

Le soumissionnaire peut compléter son offre de tout autre document (ou information) complémentaire jugé utile et pertinent.

Les pièces listées ci-dessus doivent être rédigées en langue française.
Néanmoins, les éventuelles documentations techniques des matériels « standard » retenus par le candidat pour répondre au besoin de l'ONERA peuvent être fournies soit en français soit en anglais.

Le délai de validité des offres est de **3 mois** à compter de la date limite de remise des dossiers figurant en première page.

Les modalités de remise des offres sont précisées à l'article 5 ci-après.

4.2 Analyse et appréciation des offres – attribution

a. Modalités d'analyse

Les variantes libres proposées par les soumissionnaires sont analysées de la même manière que les offres de base, selon les critères énoncés au c. ci-après.

Pour rappel, s'agissant d'un appel d'offres, AUCUNE NEGOCIATION n'est possible.

b. Motifs d'élimination des offres

Sont automatiquement éliminées :

- les offres inappropriées et/ ou inacceptables ainsi que les offres demeurant irrégulières malgré les éventuelles demandes de complément de l'ONERA,
- les offres ne respectant pas les conditions de présentation figurant à l'article 4.1 du présent document, après demande de régularisation éventuelle par l'ONERA.

c. Critères objectifs d'évaluation des offres

Pour attribuer le marché au soumissionnaire qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, l'ONERA entend se fonder sur les critères objectifs ci-après affectés des indices de pondération suivants :

N°	Intitulé	Pondération
Critère n°1	montant total proposé et sa décomposition	50%
Critère n°2	qualité technique jugée sur la base de la solution technique proposée et des éléments de justification et de détails associés, rédigés dans le mémoire technique fourni	35%
Critère n°3	délai global et cohérence du planning complet de réalisation des prestations	15%

5 CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES DOSSIERS COMPLETS (CANDIDATURES ET OFFRES)

La réception des plis ayant lieu en une seule phase, le candidat doit transmettre simultanément son dossier de candidature et d'offre.

5.1 Remise des dossiers

Le candidat a l'obligation de remettre son dossier complet (candidature + offre) par voie dématérialisée : la remise de ce dossier complet se fait exclusivement sur la plateforme PLACE <https://www.marches-publics.gouv.fr>, sur le profil acheteur de l'ONERA.

En cas de problème sur la PLACE, un service de support et d'assistance technique à l'utilisation de cette plateforme de dématérialisation est disponible en ligne :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/assistance/?token=55226fb7-d16a-4fb3-9f1a-54ef38822106>

Remarques concernant le dépôt des dossiers sur PLACE :

1/ Certaines opérations de maintenance étant exécutées sur PLACE les mercredis entre 19h et 22h, il est conseillé au candidat d'éviter de choisir cette période pour déposer son dossier.

2/ Il est recommandé au candidat d'anticiper suffisamment la vérification de la configuration de son poste en fonction des contraintes détaillées sur la plateforme PLACE et le dépôt de son dossier afin d'éviter les problèmes de dernière minute.

3/ Le candidat a la possibilité de déposer plusieurs dossiers successifs en cas d'oubli d'une pièce ou d'erreur à rectifier notamment. Chaque dossier déposé annule et remplace le dossier précédemment remis par le candidat. De ce fait, seul le dernier dossier déposé sera ouvert par l'ONERA : il doit donc comporter l'ensemble des pièces demandées dans le présent document (à l'appui de la candidature et de l'offre).

5.2 Copie de sauvegarde

Le soumissionnaire peut également envoyer, en même temps, une copie de sauvegarde, sur papier ou sur support numérique (de type clé USB, CDROM etc.), qui doit comprendre les mêmes fichiers ou informations que le dossier déposé sur PLACE.

La copie de sauvegarde peut être ouverte par l'ONERA et se substituer au dossier transmis électroniquement uniquement dans les cas suivants :

- si l'ONERA détecte un virus dans le dossier déposé par voie électronique,
- si un dossier a été transmis par voie électronique sans parvenir à l'ONERA dans les délais attendus,
- si le dossier transmis par voie électronique ne peut être ouvert par l'ONERA.

Elle doit être envoyée sous **enveloppe cachetée, indiquant** :

« NE PAS OUVRIR / CONSULTATION REF : 2026JALA-PLANCHER_AV-CMA »

ENTREPRISE :

(Indiquer le nom de l'entreprise soumissionnaire)

Elle est adressée sous pli recommandé avec accusé réception à :

ONERA

Direction des Achats

29 avenue de la Division Leclerc

CS 90027

92322 CHATILLON Cedex

ONERA Direction des Achats

29 Avenue de la Division Leclerc – CS 90027

92322 CHATILLON Cedex

Pour être ouverte, la copie de sauvegarde doit arriver avant les date et heure limites de remise des dossiers figurant en 1^{ère} page.

6 SIGNATURE ELECTRONIQUE DES DOCUMENTS

L'ONERA dispose de certificats de signature électronique et favorise donc autant que possible la signature électronique de ses marchés et accords-cadres.

Ainsi, l'ONERA encourage le candidat et potentiellement futur titulaire du marché/ de l'accord-cadre, à se doter, de certificats de signature électronique qualifiés et conformes au règlement eIDAS (Règlement (UE) n°910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur), pour les personnes ayant le pouvoir d'engager la société.

Le titulaire du marché/de l'accord-cadre pourra alors utiliser l'outil de signature disponible sur PLACE, pour signer les documents contractuels aux formats de signature autorisés XAdES, CAdES ou PAdES.

La signature sera validée par l'ONERA si l'ensemble des contrôles effectués par l'outil PLACE sont passés avec succès et si le titulaire du certificat de signature utilisé dispose bien du pouvoir d'engager la société. A titre informatif, les vérifications effectuées par l'outil disponible sur PLACE sont les suivantes :

1. identité du signataire,
2. appartenance du certificat du signataire à l'une des catégories de certificats mentionnées à l'article 2 de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique,
3. respect du format de signature mentionné à l'article 3 de l'arrêté du 22 mars 2019,
4. caractère non échu et non révoqué du certificat à la date de la signature,
5. intégrité du document signé.